



FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES MODERNE

14^{ème} RALLYE REGIONAL DU BAS VIVARAIS



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025 COEFFICIENT 2

CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES

CHALLENGE GEDIMAT – CAYREYRE – Challenge Jeune Talent

1

16 & 17 NOVEMBRE 2024

ORGANISE PAR

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

Tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation de cette 14^{ème} éditions en apportant leurs aides, ainsi que les communes de Ruoms - St Alban Auriolle - Chandolas - Lablachère - Uzer - Chauzon - Bessas - Beaulieu - Rosière

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 16 septembre 2024
Ouverture des engagements : 30 septembre 2024
Clôture des engagements : 4 novembre 2024 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire : 8 novembre 2024
Dates et heures des reconnaissances :
Dimanche 10 novembre et vendredi 15 novembre de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives Dimanche 10 novembre de 8h à 15h00 et samedi 18 novembre Salle des fêtes de Ruoms
Vérifications techniques samedi 16 novembre de 7h30 à 12h00 Lieu entrée parc fermé de Ruoms
Heure de mise en place du parc de départ le 16 novembre 7h30 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 16 novembre à 11h30
Publication des équipages admis au départ le 16 novembre à 12h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ

Samedi 16 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms à 13h00
Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms

Dimanche 17 novembre :

Départ 2^{ème} étape 2^{ème} sections à 7h30
Arrivée 2^{ème} étape 2^{ème} sections

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape site Chronodium

Vérification finale Garage Auto Moto 07
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape site Chronodium
Remise des prix le 17 novembre 2024 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 16 et 17 novembre 2024 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **N°R27 en date du mardi 13 aout 2024** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°542 en date du mardi 13 aout 2024**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard
Vice Président Masclaux Sébastien
Trésorier Jouve Denis
Secrétaire Moulin Colette
Caro Jean - Cayrreyre Stéphane - Payan Luc - Rey Fanck - Guyot Jeremy - Granger Guy - Chabrier Anne Lise - Deleuze Joël
Moulin Dominique - Morel Richard - Serre Romain - Cagnet Michel.
Speaker : Patrick Vezolle
Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche
Téléphone : **07 49 99 64 81**
Mail : asa.ardeche@gmail.com
Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 16 & 17 novembre 2024

Organisateur technique

Asa Ardèche 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoints délégués VHC

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316

Mr Agostinho Armand Licence n°12775

Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376

Mme Besançon Monique Licence n°9682

Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062

Mr Vernet Danel Licence n° 147321

Mme Champomier Catherine Licencen°8654

Mr Gibily Christian Licence n°3302

Mr Gimeno Christophe Licence n°40651

Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616

Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151

Mr Forestello Jean Pierre Licence n°11620

Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Mme ADT Cécile

Pitarch Floreal Licence n° 2729

Mme Simon Sylvie Licence n°214749

Mme Forestello Isabel Licence n°138486

Mme Gibily Nathalie Licence n°220119

Mr Muselli Bruno

Mr Nantet Julien Licence n°345645

Juges de faits

Observateur

Chargé des relations avec la presse

Classement Chronodium Moderne - VHC

Speaker Vezolles Patrick

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Bas Vivarais Challenges Ligues Rhône Alpes 2024 - Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2025 -

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Bas Vivarais doit s'inscrire avant le : Lundi 4 novembre 2024 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures maximum.

Ordre de départ VHC - MODERNE

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **340€** avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE
- **360€** avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE
- **380€** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- **640€** sans la publicité facultative

Pour votre sécurité il y a une géolocalisation de 40€ compris dans l'engagement, une caution de 150€ sera demandée.

3.1.12 P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.13 P. Si désistement : Application du règlement FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le samedi 16 & dimanche 17 novembre, les remorques sont interdites sur le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.



ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 152 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 étapes et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.22 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 Section 1 : 13h00

ES 1 Bessas 6.520 km

ES 2 Chandolas 7.480 km

ES 3 Chauzon 5.110 Km

Arrivée 1^{er} étape section 1 15h33

Dimanche Etape 2 Section 2 : 7h30

ES 4 Bessas 6.520 km

ES 5 Chandolas 7.480 km

ES 6 Chauzon 5.110 Km

Arrivée 2^{ème} étape section 2 10h23

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 10 novembre et vendredi 15 novembre de 9h00 à 18h00

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2024

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes, au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et / ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et coupe de France 2023 sur le site Chronodium

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Scratch

PREMIER 340,00 €

DEUXIEME 200,00 €

TROISIEME 125,00 €

Remise des prix par classe

Classement	De 1 à 3 partants	De 4 à 6 partants	De 7 à 9 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er} de Classe	275€	340€	340€	340€
2 ^{ème} de Classe	00.00€	170€	170€	170€
3 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	100€	100€
4 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	00.00€	50€

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 3 partants sinon 50% du prix

COUPES :

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes. Les trois premiers de chaque groupe.

Classes : A chaque équipage primé.

Equipage Féminin la première du classement.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.